



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE DE PERMIS
D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN LIEN AVEC LE
RÈGLEMENT NO 1182 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **347 rang Beau Lac**.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite de la demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **347 rang Beau Lac** déposé à sa séance du 8 mars 2021. Conformément au Règlement no 1182, une consultation écrite est en cours jusqu'à 13h le 12 avril 2021. Vous pouvez transmettre vos questions et commentaires à l'adresse dg@stratford.quebec.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD
CE 25 IÈME JOUR DE MARS 2021

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et secrétaire-trésorier

Description du projet

Pertinence du projet en lien avec les objectifs et critères décrits au règlement 1182

Nous voulons tenir une résidence touristique pour permettre au commun des mortels de vivre une expérience de chalet au bord d'un lac et vivre dans une campagne de toute beauté en respectant la nature, l'environnement ainsi que le voisinage. Nous avons fait la demande à la CITQ ainsi que prendre une assurance pour location et responsabilité tel que conseillé par la CITQ. Nous sommes très conscients de l'importance de protéger notre lac et avons mis en place des règlements pour nos clients en lien avec ceux des règlements no 1181 et 1182.

Capacité maximale autorisée (Hébergement)

6

Outils de promotion (sites, etc.)

Page Facebook *Les Chalets Elgin* ainsi que sur airbnb et wechalet.

Animaux autorisés

Oui

Type de location (période de l'année, fréquence, durée, etc.)

Court terme, minimum 2 nuits, en été juillet et aout, minimum 7 nuits.